

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD**

Objet : Vote du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Présents :

**Monsieur Alain BENEDETTO
Madame Martine LAURE
Monsieur François BERTOLOTTI
Madame Viviane BERTHELOT
Madame Janine LENTHY
Monsieur Jean-Louis BESSAC
Madame Yvette ROUX
Madame Simone LONG
Madame Isabelle LUPORINI
Monsieur Stéphane PEYNE représenté par
Monsieur Bruno RAMBERT
Madame Mireille BRUNEAU**

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	11
- Votants :	10

Excusés :

**Madame Marie-Dominique FLORIN
Madame Eva VON FISCHER BENZON
Madame Huguette REBOUL
Madame Anne ZACHARY**

Secrétaire de Séance :

Anne-Charlotte SALVI

En application des dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif relatif à l'exercice 2022 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'exercice budgétaire se composent du déficit ou de l'excédent de clôture des deux sections, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes.

Les résultats de chaque section ont été repris par anticipation au budget 2023 à l'occasion du vote du budget primitif.

Pour l'exercice 2022, l'arrêté comptable s'établit de la manière suivante :

M. Laure

CA 2022

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde d'exécution N	Résultat/Solde d'exécution N-1 001/002	Résultat/Solde	Dépenses RAR, Reports	Recettes RAR, Reports	Excédent	Déficit
	a	b	b-a	c	d=b-a+c	e	f	si (d-e+f) > 0	si (d-e+f) < 0
SECTION FONCTIONNEMENT	254 799,05	218 290,04	-36 509,01	93 740,17	57 231,16			57 231,16	
SECTION INVESTISSEMENT	8 115,25	4 153,31	-3 961,94	55 319,76	51 357,82			51 357,82	
TOTAL BUDGET	262 914,30	222 443,35	-40 470,95	149 059,93	108 588,98	0,00	0,00	108 588,98	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	- 36 509,01 €
- un résultat reporté de :	93 740,17 €
Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de :	57 231,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

-un résultat d'investissement de l'exercice de :	-3 961,94 €
-un résultat d'investissement reporté de :	55 319,76 €
-un solde des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un résultat d'investissement excédentaire de :	51 357,82 €
Soit un résultat global excédentaire de	108 588,98 €

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget du CCAS ;

VOTE les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'investissement et de fonctionnement du compte administratif ;

APPROUVE les résultats définitifs du Compte Administratif 2022 tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE

